

Délibération 2021-61-CA P

Séance du 11 mars 2021

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Contingent d'heures commun pour les aménagements de service des enseignants du second degré au titre de l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière par voie électronique le jeudi 11 mars 2021, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Vu l'avis du Comité Technique du 09 mars 2021 ;

Monsieur le Président donne la parole à Mme Isabelle KUSTOSZ, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines, qui expose aux membres la mise en place d'un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'INSA Hauts-de-France au bénéfice des enseignants du second degré lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2021-2022, il est proposé un contingent de 576 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le contingent d'heures d'aménagement à hauteur de 576 heures équivalent travaux dirigés au bénéfice des enseignants du second degré pour l'année universitaire 2021-2022 au titre de l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France.

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 15 mars 2021

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim Artiba

